

PROCES-VERBAL  
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 503  
VISIO, le 23 octobre 2024

## RESOLUTIONS

*Document approuvé le 23 octobre 2024*

*Classification du document : public*

**Réunion du mercredi 23 octobre 2024, 19h30**

**Présents :**

BOISFARD Cyrian – CHANAL Emmanuel - DI MEGLIO Frédéric - FELIX Valérie – FERRETTI Jean Lou  
- HEITZ Camille – LAMBINET Michel - LAMERAT Patrick - LARVOIRE Isabelle - LECORGUILLE Jo –  
MARGOUET Chantal - PERON Nathalie – RAISIN DADRE Laurent - ROPERT Yvon - SCHITTLY  
Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

**Excusés :** BOUVET Odile – CHEREL Catherine – DUMAS Patrick - MARAN Vincent - MIGNON  
Pascale

**Absents :** BURTHÉRET Catherine

**Assistaient également :**

Alain DELMAS	Chargé de missions
Pierre DRILLON	Référent communication
Sophie MAES	Directrice Administrative
Richard THOMAS	DTN

**1 – Acceptation du projet d'Ordre du jour avec les résolutions pour l'AG nationale prévue les 7-8 décembre 2024 à Antibes :**

Présentation par le Président. Le document sera envoyé aux structures et aux OD et mis en ligne sur le site web dans la rubrique de l'AG.

**Résolution 24/071 :**

**Contre : 0 Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**2 – Report de l'acceptation des modifications du texte du RI :**

Texte qui sera présenté à l'AG (résolution 8). Report proposé suite au correctif évoqué par le DTN le 21/10 au soir après l'envoi du texte initial aux membres du CDN les jours précédents. Le texte finalisé du RI sera proposé à validation du CDN lors de la prochaine réunion visio du CDN prévue le 12 novembre à 19h30 pour l'approbation des comptes 2024 (suite à la venue du CAC) et l'approbation du budget prévisionnel 2025 qui seront présentés par le TG. La mise en ligne publique pourra être faite pour le 15 novembre (date butoir).

### 3 – Précision sur les procédures de rattrapage de remontées anormales :

Pour le cas des remontées rapides, suite à quelques questions remontées vers le siège fédéral. Évident pour beaucoup par rapport aux procédures du passé mais pas pour tous. Précision réalisée en accord avec le Président de la CTN contacté à cet effet.

Ajouter du mot « au moins » à la phrase : « En cas de remontée trop rapide de 30m à la surface sur un delta de plus de 10m : redescendre en moins de 3mn à mi-profondeur **au moins** et y effectuer un palier de 5mn. »

### 4 – Requête au Tribunal administratif :

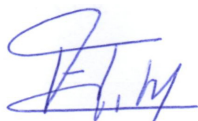
Requête au Tribunal administratif de la part de Pierre Jean Bontoux (ancien Président de la CN de NAP, démissionnaire brutalement en septembre 2023). Recours reçu ce 22 octobre (veille de l'actuel CDN) demandant en particulier le retrait de 3 candidatures d'Entraîneurs Nationaux en NAP non totalement conformes au Règlement de 2016 fixant les règles de nomination des coachs nationaux. Ceci impacte la constitution du Bureau des Juges-Arbitres et Entraîneurs pour la partie Collège des Entraîneurs en vue des élections du prochain Comité Directeur National de la prochaine olympiade.

Parole donnée au DTN sur le contexte, parole donnée à Alain Delmas sur l'aspect règlementaire.

Il est rappelé que la liste des coachs nationaux des commissions sportives sera renouvelée avec la nouvelle olympiade. Il est rappelé qu'il y a une confusion problématique dans nos textes entre la notion d'Entraîneurs Nationaux qui dépendent directement pour leur nomination du Président sur proposition du DTN et la notion de Coachs Nationaux encadrants, ces derniers dépendant de ce règlement de 2016 réalisé par le DTN mais qui contient des éléments plus adaptés par rapport aux réalités du terrain d'aujourd'hui.

Vu cette situation conflictuelle, le Président propose d'appliquer l'art IV.4 du R.I où le Président peut mettre fin à la mission des encadrants des collectifs nationaux et équipes de France dans les mêmes termes que pour leur nomination, sur proposition du DTN. Et donc de sortir de la liste de juin 2024 les trois personnes citées. Ce qui permet de reprendre la procédure électorale en cours, en reprenant au niveau de l'élection des membres du collège au BJAÉ et en se basant sur la liste réduite présentée par le Président ce jour pour le Collège des Entraîneurs.

Le Président de la FFESSM  
Frédéric DI MEGLIO



Secrétaire Général  
Jean Lou FERRETTI

